

H - 80 Organisation et missions

La circulaire n° 2001-012 du 12 janvier 2001, définit les missions et l'organisation de la promotion de la santé en faveur des élèves. Ces missions consistent en priorité à

- Promouvoir la santé physique et mentale de tous les enfants scolarisés et contribuer à faire de l'école un lieu de vie et de communication.
- Favoriser l'intégration scolaire des jeunes handicapés ou atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (voir **H - 83**).

Elles s'exercent autour de différentes actions dont la mise en oeuvre est assurée par deux services : le service médical et le service infirmier, placés sous l'autorité de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Ces deux services interviennent en collaboration, chacun selon ses compétences propres.

Le service médical (Mission des Médecins: circulaire no 2001-013 du 12/01/2001)

Responsable : Docteur Marie-Claire LE BARZIC, Médecin Responsable Départemental, Conseiller Technique auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

- prévention et repérage précoce des difficultés médicales, psychologiques, sociales susceptibles d'entraver la scolarité par :
 - la réalisation du bilan de santé obligatoire en grande section de maternelle (avec notamment bilan des compétences neurosensorielles nécessaires à l'apprentissage des langages pour tout élève repéré)
 - la réalisation d'examens à la demande de tout membre de l'équipe éducative, à tout moment de la scolarité (notamment ZEP, CLIS, zone rurale).
- réponse aux urgences dans le cadre de la protection de l'enfance en danger, de la prophylaxie des transmissibles survenant en milieu scolaire (méningite, tuberculose, toxi-infections alimentaires...) et de la survenue d'évènements graves (cellule d'écoute).
- conseil technique médical à la communauté éducative dont le médecin est le "référé santé".
- participation au projet santé de l'école ou de l'établissement avec les autres partenaires institutionnels et intervenants extérieurs.
- participation au projet d'intégration.
- élaboration du projet d'accueil individualisé (**H - 83**).
- assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (Service coordonné par les PEP - voir fiche I - 21).
- surveillance de l'environnement scolaire (ergonomie des locaux, restauration...).
- enquêtes épidémiologiques.

Missions des infirmières (Circulaire n° 2001-014 du 12.01.2001)

Responsable: Roselyne JEAUMOT, Infirmière Responsable départementale, Conseillère Technique auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

- accueil et accompagnement des élèves et des personnels pour tout motif que ce soit y compris d'ordre relationnel et psychologique.

soins, organisation des urgences et tenue matérielle de l'infirmier.

suivi du bilan de 6 ans, et réalisation d'un suivi infirmier personnalisé pour tous les autres niveaux pour les enfants en difficulté de tous ordres, à la demande des enseignants, des parents ou de tout membre de la communauté éducative - bilan infirmier pour tous les élèves de CE2.

possibilité d'intervention en urgence pour les enfants en danger et lors d'évènements graves survenant dans la communauté scolaire (cellule d'écoute).

démarches auprès des familles et contacts réguliers avec les autres membres de la communauté éducative.

surveillance sanitaire de l'hygiène générale en milieu scolaire et participation aux actions de recherche en matière d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, d'épidémiologie.

impulsion et coordination d'actions de prévention permettant d'intégrer la dimension santé au projet d'établissement, réalisation de séances avec les enseignants, animation de groupes, formation aux gestes de premiers secours...

conseil technique en matière de santé à la communauté éducative, l'infirmier étant "un référent santé".

D'autre part, des secrétaires médico-scolaires, sous l'autorité technique du médecin responsable départemental, exercent des fonctions d'information et d'accueil, de liaison entre les différents membres de l'équipe, de documentation et de secrétariat.

H-80 suite

M.A.J. le 09/03/2015

Dans cette rubrique

- [A - L'organisation scolaire](#)
- [B - Les personnels](#)
- [C - Action culturelle](#)
- [D - Scolarité](#)
- [E - Informations générales](#)
- [F - Education Physique et Sportive](#)
- [G - Education spécialisée](#)
- **[H - Promotion de la santé en faveur des élèves](#)**
- [I - Gestion de l'école : boîte à outils](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne

Cité administrative, rue Mac Donald

BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9

Tél. 02 43 59 92 00